

Révision du mode de rémunération des pharmaciens propriétaires

Les membres de l'AQPP entérinent l'entente intervenue avec le MSSS

Montréal, le 27 juin 2018 - Le président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), Jean Thiffault, a annoncé que les membres de l'AQPP ont accepté d'entériner l'entente de principe intervenue la semaine dernière entre les représentants de l'Association et ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Près de 500 membres de l'AQPP étaient réunis ce soir à Drummondville et ont voté en faveur de l'entente de principe à près de 98 %.

L'entente, d'une durée de deux ans, prévoit la poursuite des travaux entourant la mise en place d'un nouveau mode de rémunération pour les pharmaciens, dans le cadre du volet public du Régime général d'assurance médicaments. Elle inclut également l'ajustement des tarifs des actes effectués par les pharmaciens qui n'avaient pas été ajustés depuis 2013, ainsi que l'introduction graduelle de nouvelles activités cliniques à valeur ajoutée pour l'ensemble de la population.

Trois de ces activités cliniques, qui étaient déjà autorisées par la Loi 41, mais qui étaient non rémunérées, le seront désormais. Il s'agit de l'administration d'un médicament aux fins d'enseignement, de la substitution en cas de rupture d'inventaire et de l'ajustement afin d'assurer la sécurité. En vertu de la nouvelle entente, deux nouvelles activités cliniques s'ajouteront à celles déjà assurées, soit la prise en charge d'un patient en soins palliatifs et la prise en charge après une hospitalisation.

Pour le président, Jean Thiffault, « cette entente revêt une grande importance, car elle jette les bases d'un nouveau modèle de rémunération des pharmaciens propriétaires. Ce nouveau modèle, dont nous souhaitons la mise en place depuis longtemps, sera axé davantage sur les services cliniques offerts aux patients. »

Le vice-président exécutif et directeur général de l'AQPP, Jean Bourcier, estime pour sa part que le pharmacien peut et veut en faire davantage pour le système de santé. « En augmentant son offre de services aux patients, le pharmacien assume davantage son rôle d'acteur incontournable sur la première ligne de soins. »

L'AQPP tient à saluer le travail des équipes respectives et l'implication soutenue des différents intervenants qui ont permis la conclusion de cette entente de même que l'ouverture dont ont fait preuve le ministre et le Ministère.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 078 pharmaciens propriétaires des 1 890 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron
Conseillère principale - affaires publiques et gouvernementales
Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Ligne médias : 438 887-0519
rperron@aqpp.qc.ca